



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

28 JANVIER 2022

N° 2022-02-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 64
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 255
Présentes : 102
Exprimées par pouvoirs : 67
Total (mini 129) : 169
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Patricia PICARD

2 représentantes de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses chacune de 6 voix)

Catherine RIMBERT, Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

7 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Laurent COMBEL, Alain JEUNE, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

51 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BARTHEYE Christian, BAS Claude, BERTELLI Bruno, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CAMP Jean-Christophe, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Sébastien, FERRIGNO Rosy, GARNERO Sylvie, GARROT Paul suppléant, GAUTIER Adrien, GENTIL Anne, GIRARD Laurence, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, JACQUEMART Vincent, JEUNE Alain, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LAPIE Claire, MALLIÉ Dominique, MAOUI Renée, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PRUNSTER Magali, RICHARD Éric, ROBERT Didier, ROCHAS Yannis, ROUSSELLE Didier, ROUX Frédéric, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SAVIGNAT Géraldine, SCHÜLER Jean, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, WURMSER Brigitte.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Sylvie PEROT à Claude AURIAS, Océane CARTOUX à Bruno BERTELLI, Nicolas DARAGON et Gérard TENOUX à Didier-Claude BLANC, Jacques NIVON à Marc BOMPARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Robert GARCIN (commune et EPCI) à Nicole PELOUX, Fabienne BARBANSON à Éric RICHARD, Samuel ARNAUD et Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Monique BALDUCHI à Christelle RUYSSCHAERT, Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Caroline YAFFEE à Danielle TOUCHE.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Éric BARTHELEMY, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Mathilde GIROUD, Annkatrin JEPSEN, Sophie LACOSTE-PERICARD, Marc LAVARENNE, Danielle MARCELLIN-DELAJE, Jean-Marc PELACUER, Françoise PINET, Isabelle RIPERT, Laurent RIVIERE, Michel ROLLAND, Sylvain VELLAS.

Invités excusés

Philippe CANOVAS DDFIP 26, Céline LASCOMBES Maire de Saint Pantaléon les Vignes, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Lucien DE MUNTER conseiller municipal de Mérindol les Oliviers, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Jean-Luc PERNET 1^{er} adjoint de Bellecombe-Tarendol, Sébastien NINON Chargé de mission Pnr à la région SUD, Olivier SALIN Maire de Rémuzat, Thierry TATONI Vice-président CSEP, Virgile VAN ZELE Journaliste

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

■ **Décide** d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2021, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2021.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2021	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
16 – Emprunts et dettes assimilées	477 000.00 €	119 250.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	100 000 €	25 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	5 000 €	1 250 €
21 – Immobilisations corporelles	788 293.85 €	197 073.46 €
23 – Immobilisations en cours	30 000 €	7 500 €
4581 – Opérations pour compte de tiers	212 735.98 €	53 183.99 €

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

